L'attitude de celui-ci se modifia soudain comme par enchantement. De menaçant qu'il était, il devint suppliant :

— Ne tirez pas, dit-il, je vais tout vous dire...

Cependant le garde d'Haubourdin, M. Poire, arriva. L'individu que Miquet père tenait au bout de son fusil déclara se nommer Valenduc, être âgé de 30 ans et habiter la commune. Mais il refusa de faire connaître le nom de ses complices, avec lesquels évidemment il avait projeté de dévaliser l'habitation de M. Paul Crépy.

Tout porte à croire, en effet, si même on refuse de tirer compte des déclarations de Valenduc, qu'il était accompagné lorsqu'il a pénétré dans la propriété où il s'est fait arrêter. Des traces nombreuses de pas et un mouchoir trouvé au pied du mur de 2 mètres 50 qu'il a dû escalader, ne paraissent laisser aucun doute à cet égard. Ce mouchoir n'appartiendrait pas à Valenduc.

Valenduc a été mené mercredi à Lille par M. Poire et mis à la disposition du parquet.

Aurait on mis la main sur l'un des dévaliseurs de châteaux qui opèrent en ce moment autour de Lille ? C'est ce que l'instruction nous dira.

Un vol au faubourg d'Arras. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs ont pénétré dans la propriété de Mme Vandermurck. Ils ont fouillé la maison de fond en comble et se sont emparés de diverses pièces de lingerie, une paire de boucles d'oreilles en or, un revolver et trois gravures anciennes. Une enquête est ouverte.

Concerts et Spectacles

Hippodrome de Roubaix. — Représentation de *Manon*, opera-comique en cinq actes et six tableaux, paroles de MM. H. Meilhac et Ph. Gille, musique de M. Jules Massenet. Le livret de *Manon* est emprunté au roman de M. l'abbé Prévot. Pour rendre le rôle de Lescaut un peu moins vil, les auteurs ont supposé qu'il n'était point le frère, mais le cousin de Manon. Ils ont de plus dans l'un et dans l'autre adouci les côtés les plus répugnants et les plus odieux de leur caractère et laissé dans l'ombre la tricherie au jeu qui amena leur arrestation; enfin, pour la commodité de la scène, ils font mourir Manon, non plus en Amérique suivant la tradition, mais sur le chemin du Havre.

C'est cet ouvrage qui a donné à M. Massenet l'occasion d'écrire une partition délicate et distinguée. Elle révèle chez le compositeur un goût à la foi personnel et éclectique, délaissant aussi bien les *concetti* de l'école italienne que les obscurités et la pesanteur de l'école germanique.

L'interprétation de *Manon* a été généralement remarquable. Mme Jan-Boyer composait une Manon tout à fait charmante, et faisait applaudir en particulier son premier air : *Je suis encore tout étourdie*, comme aussi la scène du quatrième tableau toute pleine de chaleur et de passion.

M. Bohijoly s'est tiré à son grand honneur du rôle de Des Grieux. On a beaucoup goûté le rêve du second acte doucement murmuré par les violons, et qui valu à l'habile chanteur l'un des meilleurs succès de la soirée. Le duo final, d'une expression douloureuse et poignante, a été si bien rendu que l'auditoire l'a rappelé avec son excellente partenaire.

M. Vautier, chanteur et comédien, a été parfait dans le rôle de Lescaut, et a spirituellement débité la chanson : *O Rosalinde*, au quatrième tableau.

Des éloges sont dus aussi aux autres artistes, et surtout à l'orchestre qui joue un rôle important dans la partition de M. Massenet et qui soutient brillamment la bonne réputation que lui a faite son excellent chef, M. Amalou.

Il faut reconnaître enfin qu'une partie du succès de la représentation revient à l'habile metteur en scène qui a monté l'opéra de *Manon* avec un luxe inusité de décorations nouvelles et l'a habillé suivant les modes les plus riches du dix-huitième siècle.

Théâtre de Roubaix. — La comédie, *Les Deux Sourds*, de M. Jules Moinaux n'a cessé de provoquer dans la salle le rire le plus gai et le plus franc, tant elle est amusante et tant les acteurs ont interprété leur rôle avec habileté. On ne peut que louer le talent de comédien dont il fait preuve MM. Forestier, Monval, G. Deschamps et Mlle Berthild. Celle-ci était parfaite dans le rôle d'Eglantine ; M. Forestier, dans celui de Damoiseau, était vraiment atteint de surdité et M. Monval s'acquittait fort bien du rôle assez difficile de Placide.

Quant à M.G. Deschamps, qui représentait Boniface, le domestique de Damoiseau, il ne laissait perdre à l'auditoire aucune des injures dont il accablait et Damoiseau et Placide. A la fin de la comédie les méprises continuelles que commettent ces trois personnages produisent un intérêt du plus grand comique.

La reprise du *Grand Mogol* a été un succès nouveau pour la troupe lyrique du Théâtre de Roubaix.

Association amicale des anciens élèves de la rue Decrème. — La fête de bienfaisance qui a eu lieu hier, chez M. V. Petit, rue de Lannoy, a obtenu un plein succès, le Cercle symphonique, et le choral l'*Avenir*, qui prêtaient leur précieux concours, ont, par leur présence, rehaussé l'éclat de cette fête. Tous les interprètes ont droit à des éloges.

Le Cercle symphonique a exécuté plusieurs morceaux choisis, tels que : *Aussie, Le Grand Mogol*, et *La Linotte*; à signaler, dans ce dernier morceau, un solo de flûte, correctement joué par M. Genty. Le choral l'*Avenir*, dans la seconde partie, a magistralement chanté deux chœurs d'une excellente composition : *Sous la feuillée* et *Les Hébreux captifs*. Ces différentes exécutions ont été saluées par les applaudissements répétés de l'assistance.

Dans l'air varié pour clarinettes, MM. C. Petit et G. Lardinois, ont donné des preuves sérieuses de leurs capacités musicales, c'était parfait. MM. Leiebvre, Ch. Dens, A. Nys, etc., ont droit à des félicitations pour leurs différentes interprétations. M. Simons a chanté avec justesse et sentiment l'air de *Roméo et Juliette*, et à la seconde partie *Martha*; il a été unanimement acclamé. Dans une fantaisie pour violon, M. L. Duprez, a mis en relief ses qualités de musicien.

John et Dick, ont fait la joie des spectateurs, dans leur entrée comique *Mort et Vivant*, toutes nos félicitations aux clowns MM. L. Evrard et Ch. Dens, du club les « Méli-Mélo ». En somme, charmante fête de famille.

Pecq. — C'est au deuxième dimanche de janvier prochain, qu'est fixé le grand concert annuel de la fanfare communale, donné au profit de l'œuvre du vieux vêtement. Le programme sera publié ultérieurement.

Les artistes distingués prêteront leur bienveillant concours Citons MM. Lerminiaux, violoniste de grand talent; Seha, professeur au Conservatoire de Bruxelles; Gilibert, lauréat du concours de chant du Conservatoire de Paris; Barbary, trial du Théâtre royal de la Monnaie; Mme Bernardine Hamakers, artiste de grand mérite, et enfin l'organisateur des concerts de Pecq, le pianiste-compositeur Félix Pardon, grand prix de Rome en Belgique.

Grand Théâtre de Roubaix

Jeudi 4 Janvier 1894

LE BARBIER DE SEVILLE

Opéra-comique, en 4 actes de ROSSINI

LE SOURD OU L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique D'ADAM

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 28 décembre.* — TRIPLE RÉCIDIVE. — Mardi, 19 décembre, un gamin d'une dizaine d'années entrait chez un charcutier du hameau de la Croix-Bouillette, à Tourcoing-les-Francs, et, profitant du moment où personne ne se présentait dans la boutique, il plongeait la main dans le tiroir et le retirait pleine de monnaie.

Sans se troubler, il ne quitta point la charcuterie et appela pour se faire servir dix centimes de pâté. En ouvrant le tiroir, le charcutier s'aperçut qu'il ne restait plus plus rien dans la caisse; il accusa immédiatement le petit bonhomme qui, sans autres explications, prit la fuite.

Pierre Voickart — c'est le nom du gamin — était arrêté le lendemain par le garde Desprez.

A raison de la gravité du fait et de ses antécédents peu favorables, le jeune inculpé est envoyé en correction jusqu'à ce qu'il ait accompli sa dix-neuvième année.

CHAPITRE DES MŒURS. — Une cabaretière de la rue de la Chapelle-Carette, à Roubaix, Palmyre Jorion, était signalée à la police comme favorisant des relations entre des hommes et des jeunes filles de dix-sept à dix-huit ans. L'enquête ayant établi sa culpabilité, Palmyre Jorion est traduite sous l'inculpation d'excitation de mineures à la débauche. Il lui est infligé une peine de quatre mois.

POUR VOL de divers objets à Wattrelos, Jules Herbin, quatre mois.

UN ENLÈVEMENT de légumes commis aussi à Wattrelos, vaut à l'auteur du larcin, Henri Verstraete, une peine d'un mois.

ÉQUIPÉE DE BAMBINS. — Toute une bande de petits gamins d'une dizaine d'années paraissait avoir fait un complot pour enlever dans plusieurs magasins à Croix, des sucreries et des bonbons de tous genres.

Ce qui est certain c'est qu'ils avaient pris, pour le partager ensemble, tout un lot de tablettes de chocolat.

Deux d'entre eux sont envoyés en correction jusqu'à dix-huit ans Henri D... et Georges L... Quant aux quatre autres ils sont remis à leurs parents qui les avaient accompagnés à l'audience et les réclamaient d'ailleurs.

UN PUGILAT EN PLEINE AUDIENCE. — Trois individus comparaissaient pour vol commis dans la nuit du 13 au 14 novembre, chez M. Buschaert, marchand de légumes, rue de Gand, 121, à Tourcoing. Ce dernier avait vu de la lumière au rez-de-chaussée vers deux heures du matin alors qu'il avait éteint la lampe avant de se coucher et étant descendu il avait constaté que tout était dans le plus grand désordre; un tiroir avait été fracturé et un porte monnaie contenant deux pièces de cinq francs avait disparu ainsi qu'un tiroir du meuble où étaient divers objets.

Les soupçons s'étaient portés sur un certain Adolphe Thooft, journalier, âgé de vingt-six ans, qui avait travaillé pendant quelque temps dans la maison et avait été congédié depuis six semaines. Il fut reconnu qu'il avait, la nuit du vol, délogé de la maison tenue par Mme Leblanc, dont il était le locataire. D'autre part, on avait retrouvé les traces, sur la terre humide chez Beuschaert, de raies d'un pantalon à côtes : les côtes du pantalon de velours de Thooft reproduisaient exactement les raies de la marque des genoux.

Quoi qu'il en soit, Thooft avait été relâché, mais un autre, habitant Roncq, Henri Lannoy, que l'on soupçonnait aussi avait été arrêté et avait avoué et dénoncé comme complices Thooft et en outre, Auguste Dhaene qui devait partir au service. Ce dernier fut mis en état d'arrestation à Chalons où il venait d'être incorporé dans un régiment. Après les débats et auditions des témoins, Thooft et Dhaene avaient été condamnés chacun à six mois et Lannoy à deux mois.

Or, au moment où le jugement venait d'être prononcé Dhoene donne un formidable coup de poing sur la tête de Lannoy qui pousse un cri de douleur : « Tiens, dit-il, voilà pour m'avoir dénoncé. » Immédiatement le gendarme de service se précipite sur Dhaene et sépare les deux co-prévenus qui allaient en venir aux mains. — Cette scène avait produit dans l'auditoire un certain émoi.

Ils sont emmenés tous les trois; mais un quart d'heure après, sur les réquisitions du ministère public, Dhaene était extrait de la prison et comparaissait à nouveau pour coups à l'audience.

Dhaene dit qu'il s'excuse d'avoir frappé Lannoy, mais persiste à dire qu'il a été dénoncé faussement par Lannoy

Il est de nouveau condamné pour ce délit, à trois mois.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 27 décembre.* — LES PROCÈS GRAWITZ. — On n'avait plus, à Douai, entendu parler de la teinture en noir d'aniline inverdissable, depuis le 10 juin 1890, date du dernier arrêt de la Cour. Cet arrêt ordonnait une expertise nouvelle et une enquête.

Les teinturiers de Roubaix-Tourcoing se pourvurent en cassation. Le motif du pourvoi était que la Cour avait délégué à un magistrat de Lille, le soin de procéder seul à l'enquête prescrite sur le point de savoir s'ils avaient bien montré aux précédents experts le procédé de teinture employé par eux.

La Cour suprême n'a cassé l'arrêt de Douai en partie, en ce qui touche l'enquête, qu'à la date du 4 juillet dernier. M. Grawitz signifia, du reste, aux teinturiers qu'il renonçait à cette mesure d'instruction.

Reste l'expertise. Elle n'est pas commencée. La Cour douaisienne, en 1890, a choisi pour experts MM. Berthelot, Gernez et Villiers. Les deux premiers refusent la mission qui leur a été confiée.

M. Grawitz demande leur remplacement, et, sur ce premier point, il ne saurait y avoir de difficulté. La Cour aura à fixer un délai pour le dépôt du rapport; elle fera courir ce délai, par exemple, du jour où les nouveaux experts auront tous accepté.

Mais M. Grawitz va plus loin. Il prétend récuser aujourd'hui le troisième expert désigné en 1890. Les teinturiers s'opposent à cette récusation. A cet égard, la discussion s'est engagée devant la première chambre, entre Mes Pouillet et Allart, tous deux du barreau de Paris.

Sur quoi M. Grawitz se fonde-t-il ?

On sait que les procès du noir d'aniline se sont engagés en même temps que devant le tribunal de Lille et la Cour de Douai, devant d'autres tribunaux et d'autres cours.

M. Villiers a été nommé expert près la Cour d'Angers, en juin 1891. Il a donné une opinion défavorable à M. Grawitz. Dès lors, dit celui-ci, son opinion est connue. Il est inutile de la demander. Comme il s'agit de déductions et de systèmes scientifiques, cet expert sera forcément porté à maintenir son avis, encore que cet avis n'ait pas été pris en considération par la Cour d'Angers. Cette cour, par arrêt du 21 juin 1893, a donné gain de cause au titulaire des brevets.

Les experts peuvent être récusés par les motifs pour lesquels les témoins peuvent être reprochés, notamment pour avoir fourni un certificat sur les faits du litige. Les tribunaux sont, du reste, souverains juges des causes qui leur paraissent devoir entraîner la récusation.

Les teinturiers répondent que ce n'est pas le cas de recourir à cette mesure. On ne saurait assimiler un rapport d'expertise dressé en vertu d'un mandat de justice, à un certificat donné à l'un des plaideurs, sur sa demande.

Les industriels de Roubaix et de Tourcoing ne se bornent pas, d'ailleurs, à contester le bien-fondé de la demande de M. Grawitz et l'opportunité de l'accueillir. Ils opposent à ce dernier une série de fins de non recevoir.

C'est M. Grawitz qui a proposé à la Cour de Douai de choisir les mêmes experts que les autres cours, et par conséquent M. Villiers. Depuis des mois qu'il connaît l'opinion de celui-ci, c'est maintenant seulement qu'il le récuse. En signifiant aux teinturiers qu'il renonçait à la partie de l'arrêt de Douai relative à l'enquête, il s'est réservé de poursuivre l'exécution du surplus de cet arrêt ; il a donc accepté ce qui, dans cette décision judiciaire, a trait à l'expertise.

Il soutient qu'il est encore dans les délais de la loi pour proposer la récusation. En effet, dit-il, le délai de trois jours de l'art. 309 du Code de procédure ne court que du jour où la nomination de l'expert est devenue définitive. D'autre part, cette nomination ne peut être définitive que lorsque le délai imparti aux plaideurs pour convenir d'experts, (trois jours à partir de la signification de l'arrêt), est lui-même expiré.

A cela les teinturiers répondent encore que M. Grawitz a signifié l'arrêt de nomination, le 9 décembre. Il n'a opéré sa récusation que le 18 courant, et par conséquent, trop tard.

M. Grawitz réplique que nul ne peut se forclore lui-même. Du reste, l'arrêt n'a été signifié qu'à avoué; il ne l'a pas été à partie.

L'affaire est en délibéré.

NOUVELLES MILITAIRES

ARMÉE ACTIVE. — MUTATIONS. — Sont affectés à d'autres régiments les officiers dont les noms suivent :

Infanterie. — 43e, M. Daucandré, lieutenant au 158e; 127e, M. Chevartzmann, lieutenant au 60e; 84e, M. Colonna, lieutenant au 1er; 33e, M. Malacrida, lieutenant au 133e; 8e, M. Berthelot, lieutenant au 41e; 73e, M. Comeille, lieutenant au 45e.

ARMÉE TERRITORIALE. — Les lieutenants surnuméraires (armée territoriale) dont les noms suivent sont affectés aux régiments d'infanterie ci-après désignés :

Au 43e régiment d'infanterie, M. Singey, lieutenant surnuméraire au 85e régiment d'infanterie; au 127e régiment d'infanterie, M. Petot, lieutenant surnuméraire au 28e régiment d'infanterie; au 33e régiment d'infanterie, M. Sanson de Pongerville, lieutenant surnuméraire au 114e régiment d'infanterie; au 73e régiment d'infanterie, M. Semaire, lieutenant surnuméraire au 1er régiment d'infanterie; au 110 régiment d'infanterie, M. Vannière, lieutenant surnuméraire au 46e régiment d'infanterie.

Les capitaines-majors de l'armée territoriale dont les noms suivent sont affectés aux corps de troupes d'infanterie indiqués ci-dessous : au 43e régiment d'infanterie, M. Berger, capitaine major du 1er régiment territorial d'infanterie; au 127e régiment d'infanterie, M. Laforge, capitaine-major du 2e régiment territorial d'infanterie; au 1er régiment d'infanterie, M. Maire, capitaine-major du 3e régiment territorial d'infanterie; au 84e régiment d'infanterie, M. Canet, capitaine-major du 4e régiment territorial d'infanterie; au 33e régiment d'infanterie, M. Florence, capitaine-major au 5e régiment territorial d'infanterie; au 73e régiment d'infanterie, M. Grazzi, capitaine-major du 6e régiment territorial d'infanterie; au 8e régiment d'infanterie, M. Troussillier, capitaine-major du 7e régiment territorial d'infanterie; au 110e régiment d'infanterie, M. Thory, capitaine-major du 8e régiment territorial d'infanterie.

OFFICIERS ET CHEVALIERS DE LA LEGION D'HONNEUR. — Voici les noms intéressant notre région des nouveaux promus et nommés dans la Légion d'honneur :

OFFICIERS. — *Infanterie.* — MM. Labrevoit, commandant au 33e, et Carton, commandant au 84e.

Cavalerie. — M. Rozat de Mandres, colonel au 4e cuirassiers.

Intendance. — M. Brechin, sous-intendant militaire à Lille.

Service de santé. — M. Grouille, médecin-major de 1re classe au 43e régiment d'infanterie.

CHEVALIERS. — *Infanterie.* — MM. Froment, capitaine au 1er; Bourlet, capitaine au 33e; Sainsot, capitaine au 43e; Lapeyre, Gasquet, capitaines au 73e; Babin, chef armurier au 73e; Bouvry, capitaine au 84e; Hublé et Coudry, capitaines au 110e; Thouret, capitaine au 46e bataillon de chasseurs à pied; Corneux, capitaine de recrutement à Lille.

Cavalerie. — MM. Clairin, capitaine au 4e cuirassiers; Touzet et Blot, capitaines au 21e dragons; Butlor, chef d'escadron au 19e chasseurs; Veine et Chauvin, capitaines au 19e chasseurs; Antoni et Bagard, capitaines de gendarmerie.

Etat-major particulier. — MM. Simon, garde principal à Dunkerque; Mateau, contrôleur à Valenciennes; Bruit, ouvrier d'Etat à Lille.

Intendance. — MM. Blanchon, sous-intendant à Maubeuge, et Bertrand, officier d'administration à Lille.

Service de santé. — M. Lamps, médecin-major de 1re classe à Saint-Omer.

MÉDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire a été conférée à MM. Babiot, sergent au 1er de ligne; Duburcq, adjudant au 33e de ligne; Escarguel, caporal au 43e de ligne; Gournail, adjudant au 127e de ligne; Tétin, adjudant au 46e bataillon de chasseurs à pied; Pecque, au 4e cuirassiers; Noirel, adjudant au 21e dragons; Leroy, Colliot, Hétuin, Deltonne, Laruelle, Pellegrin, Sonneville, Muller, Noiret, Louvion, Gadifert, Girard, Dujardin, Ego, Genin, Béra, Pommey, Lixon, de la 1re légion de gendarmerie; Ruault, maréchal des logis au 43e régiment d'artillerie; Azeau et Millet, du 27e d'artillerie; Chamberlin, du 3e régiment du génie; Taccoen, préposé des douanes à Dunkerque

PETITE CORRESPONDANCE

C. T. boulevard d'Armentières. — 1° Tout individu *majeur*, né en France d'un étranger et d'une mère *française*, est Français, à la condition d'avoir répudié cette qualité avant sa majorité. 2° Oui, elles sont Françaises. 3° Oui, les mineurs doivent faire leur déclaration. 4° Oui. 5° Oui, elle conserve la nationalité belge, si elle est devenue veuve depuis la promulgation de la loi du 26 juin 1889. 6° Si le père est né à l'étranger, et s'il n'a pas réclamé la qualité de Français pour ses filles, celles-ci sont restées étrangères. Si au contraire le père est né en France, ses enfants mineurs sont Français de plein droit.

A. B. Tourcoing. — Dans l'année de votre majorité, c'est à-dire de vingt-un à vingt-deux ans. Vous êtes assujetti à deux années de service.

A. L. T. — La question est assez sérieuse pour que nous ne nous permettions pas de la trancher, dès à présent, d'une façon positive. Attendez jusqu'au commencement de la semaine prochaine, et nous vous renseignerons à votre entière satisfaction.

NORD

Une délégation calaisienne chez M. Jonnart. — *M. Jonnart, ministre des travaux publics*, a reçu, *hier*, une délégation de la Chambre de commerce de Calais, qui lui a été présentée par son président, M. Darquer. Cette délégation a entretenu le ministre des besoins du port de Calais, rendus plus urgents par suite de la destruction de la jetée Est.

M. Jonnart a répondu qu'il s'était préoccupé de cette question et qu'il avait déjà étudié les moyens de donner satisfaction, dans une large mesure, aux intérêts sur lesquels la Chambre de commerce de Calais appelait son attention.

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la

Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LIBBRECKT-MULLER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madeleine-Marguerite-Marie LIBBRECKT, décédée à Wasquehal, le 28 décembre 1893, à l'âge de 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 3 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. L'assemblée à la maison mortuaire, près le Pont du Moulin, à 2 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille GUICHARD-JOURNET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle-Marie-Pauline JOURNET, institutrice; veuve de M. Léon GUICHARD, pieusement décédée à Roubaix, le 27 décembre 1893, à l'âge de 47 ans et 2 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures 1/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 17.

Les amis et connaissances de la famille RIVE-THOMAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste RIVE, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1893, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 29.

BELGIQUE

Le chef socialiste Volders poursuivi — Des poursuites viennent d'être ordonnées contre M. Jean Volders, le chef bien connu du parti ouvrier belge, pour un article qu'il a publié dans l'organe socialiste le *Peuple*.

Dans l'article incriminé, M. Volders, bien que les socialistes belges aient formellement condamné le crime de Vaillant, insulte violemment M. Casimir Périer pour les mesures qu'il a prises contre les anarchistes. Il dit que la société actuelle tremble devant eux, et conclut en disant que puisque les bourgeois et les capitalistes ont opprimé les prolétaires par tous les moyens pendant des siècles, tous les moyens sont bons pour écraser les bourgeois.

Mouscron. — *Une descente de parquet.* — Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, le parquet de Courtrai représenté par MM. Pringiers, juge d'instruction et Pollefeyers, greffier, est descendu à Mouscron, accompagné du brigadier de gendarmerie de Courtrai, M. Glorie et de deux gendarmes.

Il s'agissait d'ouvrir une nouvelle instruction concernant une scène de coups et blessures qui s'est passée au Risquons-Tout. On sait que Moïse Savary, demeurant dans ce hameau, a été frappé en juin dernier d'un instrument contondant par deux individus, Henri Castelain, dit Marteau, tisserand, et Arthur Van Hazebrouck, remouleur, tous deux demeurant au Risquons-Tout. Les blessures reçues par Savary ont entraîné sa mort.

Certains points de l'instruction précédente étant demeurés obscurs, le parquet de Courtrai, sur les ordres de M. le procureur général, a procédé à une nouvelle information. Vingt-sept témoins ont été entendus. Les magistrats sont repartis à neuf heures à Courtrai.

Mont-à-Leux. — *L'affaire de mœurs du Mont-à-Leux devant le tribunal correctionnel de Courtrai.* — On se souvient qu'un ouvrier tailleur du Mont-à-Leux, Henri V..., a été arrêté, il y a quelques semaines, sous l'inculpation de faits révoltants d'immoralité envers plusieurs petites filles, âgées de moins de dix ans.

Cette affaire est venue à l'audience du jeudi 28 décembre devant le tribunal correctionnel de Courtrai. Elle a été jugée à huis-clos.

Me Felhoen défendait le prévenu. Le tribunal a condamné V... à quatre peines de six mois de prison et à cinq ans d'interdiction de ses droits civils.

Menin. — *Le tirage au sort.* — C'est le jeudi 25 janvier prochain qu'aura lieu à Menin le tirage au sort des jeunes gens appelés au service militaire. Les opérations seront présidées par M. Vanoverebergh, commissaire d'arrondissement de Courtrai.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

A PROPOS D'UNE EXPOSITION DE PIGEONS. — On nous écrit :

« Dimanche 31 décembre, il y avait grande réunion d'amateurs au cercle colombophile « Union », café Pandore. On y inaugurait un genre d'exposition que nous croyons n'avoir pas encore été pratiquée jusque-là, c'est-à-dire qu'au lieu de donner des prix par nuances des[illegible] tuellement, les prix étai[illegible] porte quelle nuance.

» Nous avions prévu [illegible] ... ment favorisés par de beaux écaillés [illegible] ... nus, auraient en l'avantage sur d'autres possédant également de beau pigeons mais dont la nuance flatte moins la vue. C'est précisément ce qui est arrivé, sur dix prix remportés par les mâles vieux, sept sont pour les écailles foncés et trois pour les bleus unis.

» Dans les femelles vieilles le même fait se représente. Dans les mâles jeunes et femelles jeunes les neuf-dixièmes des prix sont pour les écailles foncés et bleus unis.

» Chose assez rare, le jury était représenté par trois amateurs distingués de nationalité différente.

M. G. Richardson, Anglais; M. Gomer-Petit, Belge; M. Léon Lefebvre, de Tourcoing.

» Nous reconnaissons que le jury, en décernant les palmes aux plus beaux pigeons, a été, dans son choix, de l'avis de beaucoup de connaisseurs, et que son jugement a été généralement approuvé.

» Tout cela vient corroborer ce que nous avions dit précédemment : que ce jeune amateur possédant quelques beaux pigeons dans les écailles clairs, écaillés roux, meniers, barioles, neuf fois sur dix se brossera le ventre dans ce genre d'exposition, tandis que par nuance désignée il aurait chance d'être classé.

» C'est là un avis tout-à-fait personnel et que nous ne prétendons pas en imposer.

L'un aime la brune, en ce bas monde
L'autre la rousse, l'autre la blonde.

» Il nous a été donné de voir bien souvent des expositions rarement nous en avons rencontré d'aussi belles.

» Elle a dû donner de la tablature au jury car près de cent soixante concurrents étaient exposés. Que les organisateurs de cette belle exposition nous pardonnent notre critique.

» Nous rendons au contraire justice à leur bonne volonté en cherchant à ne pas toujours faire vieux jeu. Nous verrons à l'exposition de dimanche prochain et à celle du 7 janvier si nous devons modifier notre manière de voir.

» Plumes-aux-Pattes.»

ROUBAIX. — Dimanche 31 courant, 3e exposition partielle de 10 heures du matin à 8 heures du soir, de la société colombophile « La Flèche » établie boulevard de Beaurepaire, n 136. Les exposants seront M. J. Parmentier, président et M. H. Nollet, trésorier. L'éloge de ces pigeonniers est inutile, les noms sents des amateurs suffisent pour faire connaître aux colombophiles qu'ils trouveront dans cette exposition un ensemble considérable de pigeons primés et de types variés. Mentionnons toutefois spécialement le pigeonnier de M. Parmentier qui se compose de races provenant du colombier des plus grands amateurs colombophiles de France et de Belgique Nous citerons parmi les pigeons qui y seront exposés, et qui d'ailleurs, méritent le plus d'admiration. Ceux de M. Edouard Bosman de Beveren (Waas) Belgique, de M. Pierman de Denain, de M. Th. Vieane de Tourcoing, de M. Oscar Dgal de Croix, de MM. Camille Charle, J. Courouble, Henri Nollet et L. Wyseur de Roubaix. Sans oublier le Grand Roux (frère du célèbre roux macôt d'Henri Carette de Roubaix). Quant au pigeonnier de M. Henri Nollet, nous nous bornerons simplement à déclarer que dans le concours de toutes les fédérations de Roubaix il en fut des premiers. La belle collection de M. J. Parmentier ainsi que celle non moins digne de M. H. Nollet donnent à juger que grandiose sera cette exposition et c'est pourquoi, nous invitons vivement MM. les colombophiles soucieux et intéressés, de visiter et d'étudier attentivement les sujets exposés.

TOURCOING. — Dimanche 31 décembre aura lieu au siège de la société «Union et Progrès», établie au café de l'Hotel-de-Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, l'exposition des pigeons de M. Gustave Dessauvages de Tourcoing.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 31 décembre, attaque chez M. Louis Mathon d'une partie de coqs pour 50 fr.; paires de plaisir à 10 francs. « Les Nul' s'y frotte » contre « Le petit Ecossais » de Tourcoing.

— Dimanche 31 décembre. — Un 3 de 5 pour 30 fr., paire de plaisir à l'estaminet du « Passage des Arts », rue des Arts, contre la société du « Coq Anglais, de Croix.

Mise au parc à trois heures et demie précises.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Dimanches 18 et 25 mars 1894, la société des Bouleurs, établie chez M. Lucien Leveugle, anciennement rue de Gand, 30, donnera son grand jeu de boule annuel. Les prix se montent à 600 francs. La mise sera de soixante centimes. Le jeu commencera les deux dimanches à neuf heures du matin. Il sera à l'essai à dater du 11 mars.

CHOSES ET AUTRES

Entre Muzodor et Poilopate :

— Quel est, de ces deux cours d'eau, le Loir et la Loire, celui que tu préfères?

— Mais, je n'ai pas de préférence.

— Tu devrais cependant savoir que le *Loir est cher* et La Loire inférieure.

⁂

Un Marseillais visite Besançon.

— Voici, lui dit le Cicerone, la maison où est né Victor Hugo.

— Cette baraque-là ?.... Ah ! s'il était né à Marseille, vous auriez vu la belle maison que ce serait !

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 30 décembre 1893. — Gravures. — Théâtre Illustré; Opéra : Gwendoline. — Beaux-Arts : La Femme aux chardons bleus, tableau de M. Calbet. — Portraits; Les acteurs contemporains : M. Mounet-Sully. — M. Degouy, lieutenant de vaisseau. — M. le sénateur Schelcher, récemment décédé. Paris : Le marché aux pommes, sur le Mail, dessin de M. Lepère. — Russie ; Saint-Pétersbourg : Banquet offert à M. le comte de Montebello, par la Noblesse russe. — Serbie : Les obsèques de M. Dokitch, président du Conseil. — Publications et livres illustrés (Hachette et Calmann-Lévy, éditeurs.

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. Variété : La moustache de Henry IV, par C. Lenôtre. La Semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnière. Théâtre par H. Lemaire. Musique, par A. Boissard. Article bibliographique, par Claudin : Madame la Duchesse. Les livres d'étrennes pour 1894. — Explication des gravures échecs, récréations rébus, revue comique, bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : De cinq à sept, par J. Berr de Turique, illustrations de de M. Albert Guillaume. — Le numéro : 30 centimes.

Sommaire du n° 10 du « Livre et l'Image. » — (Décembre 1893). — 1° Les Etrennes Empire et Restauration, par Henri Bouchot. — 2° Histoire du Livre par les prospectus, par M. Jules Adeline. — 3° Une vieille coutume, les Souhaits du premier de l'An dans la garde nationale et dans la vie civile, par John Grand-Carteret. — 4° Les Comédiennes déesses de la Raison, par M. Victor Fournel.

5° Les Livres d'Histoire. 18 Fructidor, par M. Victor Pierre. — Napoléon et les Femmes, par M. Frédéric Masson. — Ouvrage de Bibliographie et d'Iconographie. — Catalogue des Livres composant la Bibliothèque de James de Rothschild, par M. Emile Picot. — Bibliographie des Editions de Simon de Colines, par Ph. Renouard. — La Bibliothèque Nationale; documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections, par M. Léon Vallée. — Les débuts de l'imprimerie à Poitiers, par M. de la Bouralière. — Livres illustrés de fin d'année. — Livres d'amateur. — Réimpressions d'Œuvres célèbres. — Le volume Jour de l'An. — Librairie courante. — Albums et Livres d'enfants.

6° Les Lettres : Nouvelles diverses. — 7° L'Image : Journaux illustrés. — Albums d'image. — Catalogue de Libraries et de Marchands d'Estampes. — Les jouets de l'année. — Un Emule de Danton. — Les statuettes de Bourbier. — La rue du Croissant. — Le monument de Raffel. — 8° Nécrologie.

Gravures dans le texte : Cartes de visites, dessus de boîtes de bonbons et de boîtes à jouets; poupées, prospectus de livres; souhaits de gardes nationaux; titres et vignettes de livres; affiches et titres d'album, monument de Raffel.

Gravures hors texte : Boutique de marchande de vieilles images, eaux-fortes par Rodolphe Piguet. — Mlle Maillard, d'après le portrait de Garneray. — La rue du Croissant, d'après l'aquarelle de E. Grenier. — Yvette Guilbert, d'après l'affiche de Bac pour la Scala. 36247b

FIN DE SAISON

GRANDS RABAIS

sur TOUS les ARTICLES

Au Grand Camélia.

36286 1, rue de la Gare, 1, LILLE 77821

TOUTES LES MÉNAGÈRES QUI AIMENT LE

BEURRE PUR

doivent s'adresser aux dépôts de la Laiterie d'Oostcamp

A ROUBAIX

13 (treize), rue du Bois, 13

rue Pierre-de-Roubaix, 150

A TOURCOING

4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4

(Maison TANGHE-VERDONCK)

Un seul beurre délicieux, sans mélange, garanti de la plus exquise pureté. Prix du kilog : 3 fr. 50.

N.-B. Le beurre frais arrive chaque jour de la laiterie.

Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76583

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la